

**Procédure de recueil d'informations et de facturation 2025 pour les expérimentations
Pharm'HTA / Sevrage Tabagique / Pharm'Observance et CNO**

Les conditions de facturations sont soumises à la signature d'une charte attestant :

- De la formation des participants
- De la mise à disposition de l'évaluateur des données nécessaires à l'analyse et à la publication des résultats
- Que l'équipe pharmaceutique procède conformément aux méthodes et procédures développées pour l'expérimentation

Création d'un code client organisme

URPS Pharmaciens PACA
37, bd Vincent Delpuech
13006 Marseille

Ce code client est destiné à basculer les actes facturés au patient au comptoir et à vous faire rémunérer.

Création de produits :

Nous vous indiquons le montant TTC à facturer à l'URPS.

A ce jour, l'URPS décline toute responsabilité quant au montant de TVA à appliquer sur ces facturations d'actes pharmaceutiques aux patients et nous vous laissons le soin de gérer cela avec vos experts comptables.

Pour Pharm HTA

Nom du produit	Montant à facturer à l'URPS €
EPHTA dépistage TA AO (=avec orientation)	5
EPHTA dépistage TA SO (=sans orientation)	5
EPHTA Observance Observant	5
EPHTA Observance Problème Observance	5
EPHTA Tolérance OK sans IP • Sans Intervention Pharmaceutique	5
EPHTA Tolérance avec IP • Avec Intervention Pharmaceutique	10
EPHTA Surveillance (Action Éducative Ciblée) 1 seul par patient Comprend : <ul style="list-style-type: none"> - AMT(=Automesure Tensionnelle) - Gestion quotidienne des TTT - RHD et FRCV 	15
EPHTA CERFA PC	1
EPHTA Orientation Médecin Nécessite l'enregistrement du courrier/mail adressé au prescripteur dans la fiche patient et /ou DMP	5
EP HTA PDA	28€/ mois

Libeller strictement les noms des produits

Pour participer aux expérimentations :

- Pré-requis :
 - Inscription auprès de l'URPS
 - Formation Universitaire ou DPC à la méthode de suivi et au recueil des données
 - Signature de la charte
 - Adresser une facture **anonymisée** par mois : les produits devant comporter **le libellé EXACT demandé par l'URPS**
 - Archiver les dossiers de suivi selon le modèle élaboré par l'URPS et le tenir à la disposition de l'évaluateur.

Création du dossier patient interne selon méthode proposée -> fiches de suivi à scanner sur le dossier patient par exemple.